



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Associations syndicales de propriétaires

Question écrite n° 41620

Texte de la question

M. Francis Galizi attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'article 17 de la loi du 21 juin 1865 regissant les associations syndicales de propriétaires. Cet article dispose que « nul propriétaire compris dans l'association ne pourra, après le délai de 4 mois à partir de la notification du premier rôle des taxes, contester sa qualité d'associé ». Cet article limite de façon trop stricte les possibilités de retrait des associés. Ainsi, des situations aberrantes peuvent apparaître. À titre d'exemple, une personne devra continuer à verser une cotisation à un canal d'irrigation même si sa propriété se situe en un lieu où elle ne peut bénéficier en aucune manière de l'eau du canal (classement en zone urbaine du POS). C'est pourquoi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il est favorable à une modernisation de cette disposition législative.

Texte de la réponse

La loi du 21 juin 1865, qui est le texte général de base regissant les associations syndicales de propriétaires, fait actuellement l'objet d'un projet de réforme afin de l'actualiser. Il n'est pas envisagé de modifier l'article 17 de cette loi permettant à un propriétaire de contester sa qualité d'associé ou la validité de l'association. Par contre, il est étudié la possibilité de permettre à un propriétaire-membre de sortir, sous certaines conditions, du périmètre syndical dès lors que son intérêt aux travaux de l'association est devenu définitivement nul, à la suite par exemple de l'urbanisation de terres agricoles, pour reprendre le cas cité par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Galizi Francis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41620

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 1996, page 4061

Réponse publiée le : 9 septembre 1996, page 4841